

Fiche d'inscription à l'Association Sportive



Nom et Prénom de l'élève	Né(e) le	Classe
Téléphone(s)	Mail responsable(s)	

ENGAGEMENT DU SPORTIF

J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- Venir régulièrement aux entraînements et aux compétitions
- Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi-même
- Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes les décisions
- Respecter les installations et les transports mis à disposition
- Respecter les adversaires en restant modeste, honnête et fair-
- Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année
- Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives



Signature de l'élève :

AUTORISATION PARENTALE

pour l'année scolaire en cours

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom. Prénom):

Autorise mon enfant ci-dessus désigné(e) :

- A participer aux activités de l'AS de l'établissement et aux compétitions UNSS si elles ont lieu.
 - A emprunter le transport mis en place si les déplacements sont autorisés.
 - A être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, facebook, application. (1)

L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.

CERTIFICAT MEDICAL: Ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de sa licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires. »

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'AS pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (formulaire en ligne sur le site EPS).

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical.

Signature du responsable :

(1) Rayer en cas de refus d'autorisation



PARTICIPATION FINANCIERE : Le montant de l'inscription à l'AS est de 20€

(une seule fois pour toute l'année scolaire)

TARIF REDUIT à 10€ pour les élèves inscrits à l'AS lors de l'année 2020-2021

Règlement en :

Chèque à l'ordre de « Association Sportive du collège Edouard Herriot »

ou

Espèces



L'association sportive, encadrée par les professeurs d'EPS du collège, permet aux élèves volontaires de pratiquer des activités sportives le mercredi après-midi pendant toute l'année.



Différents objectifs: découverte des activités, entraînement et perfectionnement, compétition (sous réserve des autorisations de transport et de rencontre liées à la crise sanitaire), prise de responsabilités (arbitrage, aide à l'organisation...), permettre aux élèves de se retrouver, d'apprendre à se connaître et se respecter le tout dans une bonne ambiance.

Créneau et calendrier : l'AS se déroule sur un créneau unique le mercredi après-midi de 13h15 à 15h30 (en cas d'entrainement) ou 17h (en cas de compétition) au gymnase Jean Boudrie de Lucé. Les activités proposées sont variées et suivent le calendrier des compétitions. Les compétitions se déroulent à Lucé ou Saint Prest contre les collèges de notre district (Petits sentiers, Saint-Prest, EREA de Mainvilliers, Illiers-Combray et Voves).

Les élèves ont la possibilité de manger le mercredi midi au collège avec les enseignants à condition d'apporter un repas froid en l'absence de demi-pension.



Protocole sanitaire : Le port du masque est obligatoire à l'arrivée au gymnase. Les élèves doivent arriver en tenue, avoir une pochette plastique pour ranger leur masque et avoir leur propre bouteille d'eau ou gourde. Les enseignants veilleront au respect du protocole sanitaire préconisé.





Actions financières: sous réserve des autorisations liées à la crise sanitaire, afin d'organiser des sorties et de les subventionner, l'AS proposera différentes ventes dans lesquelles les élèves seront invités à s'investir.



Fin d'année : en fonction des finances de l'AS et sous réserve des autorisations liées à la crise sanitaire, des sorties de fin d'année peuvent être organisées pour récompenser les élèves et permettre à tous de se retrouver et partager de bons moments.

Informations et communication : les activités proposées le mercredi sont publiées quelques jours avant sur l'application de l'AS. Des autorisations parentales sont données pour vous informer des horaires et lieux lors des déplacements extérieurs (compétition ou sortie). Pour retrouver toutes les informations, résultats et photos, consultez au choix:



asherriot.glideapp.io



#As-collège-Edouard-Herriot



https://college-edouard-herriot-luce.fr/

